



NOTE DE SERVICE N° 147 - SEPMBPE/DGD DU 29 JUIL. 2019

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet:** Procuration en douane

**Réf. :** Courrier RDO/SNG/YV/N°0056/2019-DIRG  
du 15/05/2019

Conformément aux dispositions du courrier visé en référence, j'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que le Directeur Général de la société MOVIS-Côte d'Ivoire autorise **Monsieur TANOH Kakou Fulgence** à représenter ladite société dans les bureaux de l'Administration des Douanes.

Par conséquent, Monsieur TANOH Kakou Fulgence a procuration pour signer tout document et répondre aux convocations au nom et pour le compte de cette société.

Le spécimen de la signature de l'intéressé est joint à l'annexe de la présente.

J'invite l'ensemble du service à mettre à jour les registres pour tenir compte de cette donne.

**P.J :** Spécimen de signature

LE DIRECTEUR GENERAL

